

3.1 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN GÉNÉRAL DES 20 COMMUNES DU RLPi DU GRAND NANCY

Version de travail - Février 2025

Élaboration du RLPi prescrite le 20/01/2025
Projet de RLPi orienté le 20/01/2025
RLPi approuvé le 20/01/2025

Version du 03 février 2025

- Zonage RLPi**
- Espaces protégés**
- ZP0 : Secteurs d'interdiction
- Secteurs patrimoniaux et historiques**
- ZP1a : Site Patrimonial Remarquable de Nancy
 - ZP1b : Périmètres d'abords des monuments historiques (500m)
 - ZP1c : Centres anciens
- Secteurs mixtes et entrées d'agglomération (résidentiels, centralités, entrées d'agglomération hors zones d'activités)**
- ZP2a : Secteurs mixtes des communes situées dans l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP2b : Secteurs mixtes des communes situées hors de l'Unité urbaine de Nancy
- Zones d'activités**
- ZP3a : Zones d'activités à dominante tertiaire et industrielle
 - ZP3b : Zones d'activités à dominante commerciale des communes situées dans l'Unité Urbaine de Nancy
 - ZP3c : Zones d'activités à dominante commerciale des communes situées hors de l'Unité Urbaine de Nancy
- Axes structurants**
- ZP4 : Axes structurants (hors entrées d'agglomération et enjeux paysagers)
- Hors agglomération**
- ZP5 : La publicité est interdite en dehors des lieux qualifiés d'agglomérations au L581-7 du Code de l'Environnement
- Limites d'agglomération du Grand Nancy
- Secteur à horaires spécifiques (23h - 6h) :**
- Centralités
- Patrimoine :**
- Périmètre de protection des Monuments Historiques (500m)

